Stages d'excellence

Yves Markowicz
17 mars 2016

Stages d’excellence - Mode d’emploi

1. Les stages d’excellence
2. Choisir un stage
3. Contacter le laboratoire
4. Etablissement et signature de votre convention de stage
5. Récupérer votre convention de stage

1. Les stages d'excellence

Un double objectif

- **Offrir aux meilleurs étudiants** la possibilité
  - ✓ de connaître de plus près les métiers de la recherche
  - ✓ de recevoir une formation par la recherche

  dès leurs premières années à l'université

- **Attirer d'excellents bacheliers à l'UJF**

1. Les stages d'excellence

De quoi s'agit-il exactement ?

Des stages en laboratoire facultatifs et rémunérés, proposés aux meilleurs étudiants de L1 et L2

- en L1
  - ✓ stage d'un mois
  - ✓ tous les étudiants dont la moyenne au S1 est au moins égale à 16
    (et au-delà, si nécessaire, les 20 meilleurs)

1. Les stages d'excellence

De quoi s'agit-il exactement ?

Des stages en laboratoire facultatifs et rémunérés, proposés aux meilleurs étudiants de L1 et L2

- en L2
  - ✓ stage d'un à deux mois
  - ✓ tous les étudiants dont la moyenne des trois premiers semestres est au moins égale à 15
    (et au-delà, si nécessaire, les 20 meilleurs)

1. Les stages d'excellence

De quoi s'agit-il exactement ?

Des stages en laboratoire facultatifs et rémunérés, proposés aux meilleurs étudiants de L1 et L2

- en cas de désistement (L1/L2) ou stage plus court (L2), la possibilité de faire un stage d'excellence peut être proposée à d'autres étudiants, par ordre de mérite jusqu'au 40ème

1. Les stages d'excellence

Mise en place du dispositif

Collaboration entre VP Formation et VP Recherche

- les directeurs d'unités de recherche sont sollicités pour accueillir des stagiaire, qui devront effectuer un travail de recherche au sein de leurs laboratoires
- les composantes recensent les étudiants susceptibles de se voir proposer un stage

1. Les stages d'excellence

Cadre du stage

Pour les étudiants de L1

- la durée du stage est fixée à 1 mois
  (durée horaire maximale : 60 heures)
- le stage peut se dérouler entre fin mai et fin juillet
  (une période plus longue peut être envisagée à titre exceptionnel et doit faire l'objet d'une demande justifiée auprès du VPF)

1. Les stages d'excellence

Cadre du stage

Pour les étudiants de L2

- la durée du stage est modulable : 1, 1½ ou 2 mois (durée horaire maximale : 60 heures par mois)
- le stage peut se dérouler entre fin mai et fin juillet (une période plus longue peut être envisagée à titre exceptionnel et doit faire l'objet d'une demande justifiée auprès du VPF)

1. Les stages d'excellence

Gratification (chiffres 2015)

- 1 mois = 60 heures = environ 508 € net
- 1½ mois = 90 heures = environ 762 € net
- 2 mois = 120 heures = environ 1016 € net

2. Choisir un stage

Deux listes différentes (L1, L2)

- sur le site internet du DLST (dlst.univ-grenoble-alpes.fr)
  → *Dispositifs Excellence*
  → *Stages d'excellence*

- les listes sont actualisées au fur et à mesure
  ✓ des remontées de propositions de stages
  ✓ de l'attribution des stages **"POURVU"**

2. Choisir un stage

Fiche de renseignements

- imprimer un exemplaire de la *Fiche de renseignements* et la renseigner

- bien penser à mentionner
  - ✓ vos coordonnées
  - ✓ le numéro du stage
    (ex : BIOLOGIE - Stage 1 - BCI)

3. Contacter le laboratoire

Prendre rendez-vous

- rencontrer l'enseignant-chercheur ou le chercheur qui a proposé le sujet de stage
- lui remettre la *Fiche de renseignements* pour qu'il la complète (ou la fasse compléter)
- rappeler la durée du stage (et la durée horaire maximale…)

3. Contacter le laboratoire

Si la fiche de renseignements est complétée et signée immédiatement

- la rapporter à votre correspondant(e), en joignant :
  - ✓ une Attestation de Responsabilité Civile
    à demander à votre compagnie d'assurance ou votre mutuelle
  - ✓ les pièces nécessaires au paiement de la gratification
    (RIB, Charte des stages signée)

3. Contacter le laboratoire

Si la fiche de renseignements n'est pas complétée et signée immédiatement

- communiquer les coordonnées de votre correspondant(e) au maître de stage, afin qu'il lui fasse parvenir la fiche une fois complétée et signée

- remettre le plus tôt possible à votre correspondant(e) :
  - ✓ une Attestation de Responsabilité Civile
  - ✓ les pièces nécessaires au paiement de la gratification

4. Etablissement et signature de votre convention de stage

Dès réception de la fiche de renseignements

Votre correspondant(e)

- établit une convention de stage,
  qu'il/elle vous invitera (courriel ou téléphone)
  à venir signer dès que le document sera prêt
- se charge de la procédure pour toutes les autres signatures (laboratoire à tutelles multiples)

5. Récupérer votre convention de stage

Dès le retour auprès de votre correspondant(e) de la convention de stage signée par toutes les parties

un courriel vous sera envoyé afin que vous veniez retirer votre exemplaire de la convention

Aucun stage ne pourra se dérouler sans l'obtention

- **des signatures de toutes les parties**
- **des pièces demandées**

SANS CES DOCUMENTS,
VOUS N'ÊTES PAS COUVERTS !

Vos contacts

DLST

Patricia CAJOT (Assistante de direction)
patricia.cajot@univ-grenoble-alpes.fr (bureau A113)

STAPS

Karine COUTURIER (responsable de la Licence)
karine.couturier@univ-grenoble-alpes.fr

DSDA

Marie-Cécile DARRACQ (Directrice des études)
marie-cecile.darracq@univ-grenoble-alpes.fr

Nina MANDON (Responsable stages excellence)
nina.mandon@univ-grenoble-alpes.fr

Avez-vous des questions ?